

Zeitschrift:	Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
Herausgeber:	Cercle vaudois de généalogie
Band:	34 (2021)
Artikel:	Hommage à Antoinette Quinche (1896-1979), avocate et suffragiste vaudoise
Autor:	Nicod, Annemarie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1085119

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hommage à Antoinette Quinche (1896-1979), avocate et suffragiste vaudoise

Annemarie Nicod



Figure 1. Portrait d'Antoinette Quinche, sans date.
Archives Gosteli, Worblaufen, AGoF 7083_Schweizer Illustrierte-
7.10.1936-Nr. 41.

L'engagement et le rayonnement de la première avocate lausannoise inscrite au Barreau en 1926 sont souvent évoqués de nos jours dans le cadre des activités de *l'Union des Femmes de Lausanne* et de *l'Association pour les droits des femmes* (ADF). Ces deux associations résident à la Maison de la Femme à Lausanne, gérée par la Fondation Madeleine Moret.

Antoinette Quinche voit le jour le 25 février 1896 à Diesses dans le Jura bernois. Ses parents sont cultivés. Sa mère Florence Sedgwick¹ est diplômée de Cambridge et son père Hermann Quinche pasteur. Elle a trois sœurs². Elle passe sa jeunesse dans la commune bernoise de La Neuveville où elle suit des cours de grec et de latin dans une école pour garçons³. En 1911, la famille s'établit à Lausanne où Hermann Quinche dirige un Institut pour jeunes gens au Château de Vidy. Antoinette fréquente l'École supérieure pour jeunes filles pendant une année, puis le Gymnase cantonal vaudois où elle est la seule bachelière parmi ses camarades masculins⁴.

¹ Sa mère se prénommerait Marguerite selon LUDI, Regula (2011, 16 décembre) «Antoinette Quinche». Sur le site *Dictionnaire historique de la Suisse*. Consulté le 2 février 2022. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/027585/2011-12-16/>. Il est possible que ce soit un deuxième prénom.

² CHAPUIS-BISCHOF, Simone et MATHYS-REYMOND, Christiane, *1907-2007 100 pages d'histoire*, Lausanne: ADF-Vaud, 2007, année 1932.

³ *Idem*.

⁴ FALCONNIER, Isabelle, *100 femmes qui ont fait Lausanne*, dans les pas des pionnières, MORET, Joëlle (dir.), Lausanne: Antipodes, 2021, p 22.

En 1912, lors d'un voyage à Londres, elle est témoin avec sa mère d'une action de protestation de suffragettes qui lui laisse un profond sentiment de révolte et d'injustice par rapport à la condition des femmes⁵.

Après son baccalauréat, Antoinette Quinche fait des études de droit à l'Université de Lausanne, obtient un doctorat et devient avocate en 1923 ; elle est la première femme à s'inscrire au Barreau vaudois en 1926⁶. Elle ouvre un cabinet à la rue du Lion d'Or 2 à Lausanne⁷.

Parallèlement, elle s'engage avec sa consœur l'avocate Linette Combe (1882-1976) à la permanence juridique gratuite de l'Union des Femmes de Lausanne⁸.

Elle rejoint, en 1927, l'Association suisse pour le suffrage féminin (ASSS) et écrit dans la revue *Le Mouvement féministe* créée en 1912 par Émilie Gourd⁹.

Antoinette Quinche consacre sa vie à la lutte pour l'égalité des droits des femmes et des hommes et elle défend les causes les plus diverses, de la reconnaissance en paternité des enfants nés hors mariage à l'amélioration des conditions de vie des détenues de la prison de Rolle, en passant par des actions en divorce, des accidents de travail, la conservation de la nationalité suisse pour les femmes qui épousent un étranger et

un combat de longue haleine pour le suffrage féminin (dès 1929 jusqu'à 1959 pour les Vaudoises et 1971 pour l'ensemble des Suissesses)¹⁰.

En 1929, Antoinette Quinche rencontre à Genève Clara Campoamor (Madrid 1888 – Lausanne 1972), pionnière espagnole de l'égalité des femmes et des hommes. Antoinette sera en Espagne à ses côtés en avril 1931 lors de la chute de la monarchie et de la proclamation de la République espagnole. C'est à Clara Campoamor que l'on doit l'inscription du droit de vote des femmes dans la Constitution de 1931¹¹. Leur relation illuminera toute leur vie.

Antoinette Quinche s'engage au *Lyceum Club*¹² et à l'association des Femmes universitaires ; de 1932 à 1959, elle préside l'*Association vaudoise pour le suffrage féminin* (qui deviendra ensuite l'ADF)¹³, dont elle devient la représentante au sein de l'*Alliance internationale des femmes* jusqu'en 1961. Finalement, elle crée une section féminine locale au Parti radical vaudois¹⁴.

Dans les années 1950, le combat pour le suffrage féminin entre dans sa phase concrète. Antoinette Quinche encourage, sur le conseil du juge Werner Stocker (1904-1964), les membres francophones de l'Association suisse pour le suffrage féminin à réclamer leur carte de vote. Face au refus des autorités, elle et ses combattantes portent leurs revendications devant différentes instances judiciaires. Elles exigent une nouvelle interprétation de l'article 4 de la Constitution fédérale qui prône l'égalité pour tous

⁵ SUÁREZ VARELA, Antonio, (2019, 13 mai). «Le combat d'Antoinette Quinche pour le suffrage féminin» *SWI swissinfo*. Consulté le 2 février 2022. https://www.swissinfo.ch/fr/politique/droit-de-vote-des-femmes-en-suisse_le-combat-d-antoinette-quinche-pour-le-suffrage-%C3%A9minin/44958962.

⁶ CHAPUIS-BISCHOF, Simone et MATHYS-REYMOND, Christiane, *1907-2007 100 pages d'histoire*, op. cit., année 1932.

⁷ Comme en atteste la plaque commémorative déposée en octobre 1997 sur la façade de cet immeuble à la Rue du Lion d'Or 2.

⁸ SUÁREZ VARELA, Antonio, «Le combat d'Antoinette Quinche», art. cit.

⁹ COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES QUESTIONS FÉMININES (CFQF) (2020, 9 octobre). «Les pionnières du suffrage féminin: Antoinette Quinche (1896-1979)». *CH1971-2021*. Consulté le 2 février 2022. <https://ch2021.ch/fr/antoinette-quinche-1896-1979/>.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ SUÁREZ VARELA, Antonio, «Le combat d'Antoinette Quinche», art. cit.

¹² Club culturel international pour femmes intéressées par les arts, les sciences et la musique. Fondé à Londres en 1903, les filières en Suisse voient le jour en 1911, voir le site du Lyceum club international de Lausanne <https://lyceumclublausanne.ch/accueil/historique/>, Page consultée le 13 février 2021.

¹³ CHAPUIS-BISCHOF, Simone et MATHYS-REYMOND, Christiane, *1907-2007 100 pages d'histoire*, op. cit., p. année 1932.

¹⁴ FALCONNIER, Isabelle, *100 femmes qui ont fait Lausanne*, op. cit., p. 22.

les Suisses, donc aussi les Suissesses. Le Tribunal fédéral refuse cette argumentation, en 1957, avec cinq voix contre deux en évoquant «des raisons historiques» et en arguant que l'importance de cette cause exige une décision politique¹⁵. Dès lors, tout s'accélère. Le Conseil fédéral propose l'introduction du suffrage féminin qui échoue pourtant lors de la votation du 1^{er} février 1959. Mais, en amont de cette votation fédérale, Antoinette Quinche est arrivée à convaincre les autorités cantonales vaudoises d'organiser un scrutin cantonal le même jour. Avec succès et avec un résultat positif!¹⁶

Après cette victoire, la féministe continue à s'engager politiquement sur le plan suisse. Elle exerce sa profession

d'avocate jusqu'en 1978 et garde sa clientèle qui reste essentiellement féminine¹⁷. Voici ce qu'elle déclare en 1971 : «*Chez nous, la démocratie est très ancienne et essentiellement masculine. Pour la transformer, il fallait beaucoup de tact, trouver des arguments valables aux yeux des démocrates. Nous avons donc toujours mis l'accent sur l'injustice faite aux femmes.*»¹⁸

Antoinette Quinche décède à Lausanne le 13 mai 1979 à l'âge de 83 ans, dans l'appartement de l'avenue d'Évian 2, où elle vivait avec sa sœur Gertrude (1887-1980) depuis 1948¹⁹.

Annemarie Nicod

¹⁵ SUÁREZ VARELA, Antonio, «Le combat d'Antoinette Quinche», art. cit.

¹⁶ BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, «Le suffrage féminin : Vaud, un canton pionnier!», [Brochure en ligne], Site officiel État de Vaud. Consulté le 6 février 2022. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dirh/BEFH/JOM_2020/Brochure_vers_legalite_60ans_dhistoire.pdf.

¹⁷ ASSOCIATION SUISSE POUR LES DROITS DE LA FEMME (éd.), *Le combat pour les droits égaux*, Basel : Schwabe, 2009, p 349.

¹⁸ COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES QUESTIONS FÉMININES, «Les pionnières du suffrage féminin», art. cit.

¹⁹ ASSOCIATION SUISSE POUR LES DROITS DE LA FEMME (éd.), *Le combat pour les droits égaux*, op. cit., p. 350.

Annemarie Nicod est née en 1949 à Lausanne. Elle est licenciée en lettres et a enseigné le français, l'italien et l'allemand pendant trente-cinq ans. Depuis 2010, elle participe activement à la vie de la Maison de la Femme en tant que membre de *l'Union des Femmes de Lausanne* et de *l'Association vaudoise pour les droits des femmes*.